

ÉDITO

Assez de maltraitance !

Le livre du journaliste Victor Castanet, *Les Fossoyeurs*, dénonce la maltraitance des personnes âgées dans certains Ehpad du groupe Orpea. Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'Autonomie, a rapidement diligenté une double enquête, administrative et financière, visant le groupe. Dans la foulée, le PDG d'Orpea a été limogé. Mais dès le lendemain, le cours de l'action du groupe s'envolait de façon cynique. Les actionnaires étaient satisfaits. La presse allait se calmer, espéraient-ils sans doute. Les objectifs financiers autour de « l'or gris » nous choquent.

Le grand public ne vient pourtant pas de découvrir l'indécent dossier de la maltraitance des aîné·e·s. Depuis la crise sanitaire, on ne compte plus les odieuses attaques : les visites interdites en Ehpad pendant les confinements, les « vieux » à la cuisine pour Noël, le hashtag #okboomers, l'âgisme ambiant... Depuis longtemps, la Cfdt retraités dénonce les manquements et les dysfonctionnements concernant l'accueil des personnes âgées. Déjà, lors de son dernier congrès en 2019, une partie de la résolution concernait la prise en charge de la dépendance. Et dernièrement, une pétition a été lancée pour réclamer la loi dite « Grand âge ».

De son côté, le Sgen-Cfdt ne cesse de revendiquer, au moment des mutations, la création d'une bonification spéciale pour aide à ascendant·e·s dépendant·e·s. Il s'agit de la prise en compte d'un phénomène sociétal de plus en plus prégnant. À l'administration qui déclare qu'il est impossible d'évaluer cette charge, le Sgen répond qu'il existe l'échelle du Groupe iso-ressources (GIR), qui exprime le niveau de dépendance des personnes âgées (de 1 à 6). Voilà une revendication intergénérationnelle qui vise à renforcer le maintien à domicile.

Le vieillissement de la population oblige. Les services à la personne doivent être une priorité pour accompagner les seniors qui veulent rester chez eux, ou font le choix de vivre dans un habitat inclusif et partagé. Deux sections syndicales de retraités ont d'ailleurs choisi d'en faire le thème de leur débat (pages 6 et 7).

Bernadette PEIGNAT



Retraité·e·s et salarié·e·s sur le pavé parisien.

- II Vie syndicale**
Rencontre nationale de l'UCR.
- III Vie de l'UFR**
Conseil de l'UFR des 23 et 24 novembre 2021.
- IV Actualité**
Avoir vingt ans dans le *Maitron*.
- V Bien vieillir**
On est fait pour s'entendre.
- VI-VII Initiatives**
L'habitat inclusif.
La Maison des Babayagas.
- VIII Vos droits**
Nouveau Code de la fonction publique.

RENCONTRE NATIONALE DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉ·E·S

En octobre 2021, l'UCR organisait sa 5^e rencontre à Amnéville-les-Thermes.

IMPRESSIONS DE RETOUR D'AMNÉVILLE-LES-THERMES

Dès l'entrée, la première exposition de la commission Mixité-égalité de l'Union confédérale des retraités (UCR) accueille les congressistes avec des affiches qui montrent un syndicalisme dynamique, des photos sans retouches.

« Rendre la société plus juste, plus écologique, plus démocratique »... Laurent Berger déroule le fil rouge de son intervention : militer pour que le vaccin anti-Covid soit un bien commun est un devoir de solidarité, mais aussi un devoir de protection ; il faut taxer les revenus du capital au même niveau que les revenus du travail ; les aides publiques aux entreprises doivent impliquer des contreparties ; le recul du consentement à l'impôt est un recul démocratique ; il faut s'appuyer sur le Pacte du pouvoir de vivre car, si les relations intersyndicales sont parfois difficiles, la CFDT n'est pas seule.

« Fin de vie : le droit de choisir » fut le thème consacré aux tables rondes de cette rencontre. Un hommage émouvant a été rendu à Paulette Guinchard, grande militante CFDT, suivi des témoignages forts de Marie-Thérèse et Marie-Odile Petit sur la fin de vie de leur maman, notamment l'impact du confinement de mars 2020 sur la santé physique et mentale des résidents des Ehpad. Nadia Geert, essayiste belge, a ensuite témoigné sur le suicide assisté et l'euthanasie. En Belgique, l'euthanasie est dépénalisée et fait partie des soins palliatifs. En Suisse, le suicide assisté est possible, mais pas l'euthanasie. Enfin, le docteur Arnaud Caupenne, gériatre au CHU de Poitiers, a parlé de sa pratique des soins palliatifs et de la loi Leonetti parfois mal utilisée et mal comprise.

Deux journées riches de débats et d'informations.

Françoise CHAGRIN

RENCONTRE DE MI-MANDAT DE L'UCR-METZ : MON RESENTI

Le site d'Amnéville-les-Thermes a de quoi surprendre : imaginez dans la forêt un centre de loisirs-parc d'attractions (zoo, thermes, casino, golf, cinéma, attractions, hôtels, restaurants) bâti sur un ancien crassier ; la reconversion est apparemment un réel succès !

Mais revenons à l'assemblée générale (AG). Qu'en retenir ? Tout d'abord une organisation impeccable et la joie de se retrouver en présentiel après deux ans de



confinement — mais sans oublier les gestes-barrières : passe sanitaire à l'arrivée, et bracelet orange, sorte de passe-partout, pour la totalité du séjour.

Dès l'ouverture de l'AG, nous sommes entrés dans le vif des débats ; débat sur l'action revendicative à propos du renvoi aux calendes grecques de la loi sur la perte d'autonomie et question du pouvoir d'achat avec une inflation revue à la hausse — débats présentés et animés par Dominique Fabre et la commission exécutive de l'UCR en grande forme. La salle n'a pas manqué de participer avec dynamisme. J'ai beaucoup écouté et appris lors de ces deux jours intenses et passionnants et je ne vais pas tout énumérer, mais je tiens à souligner, ici, la richesse des débats, la qualité des interventions, celle de Laurent Berger au mieux de sa forme et qui sait bien (re)dynamiser ses troupes, celle des intervenants de la table ronde (« Fin de vie : le droit de choisir »). Je n'oublierai pas le silence ému et dense de la salle tout à leur écoute.

J'évoquerai également le travail de réflexion produit lors des quatre ateliers (Appellation et fonctionnement des UTR ; Circulation de l'info ; Développement et formations ; Modèle social) : que d'interactions, d'idées neuves sorties de toutes ces têtes plus très jeunes, mais toujours bouillonnantes ! De l'intervention de Laurent Berger, je retiens que nous pouvons être fiers d'être à la CFDT et que nous devons davantage mettre en avant les acquis obtenus sans manquer de revendiquer l'amélioration des conditions de vie de tous. « Ce n'était pas mieux avant [coup de patte non déguisé à certaines organisations syndicales que vous reconnaîtrez sans problème], c'est différent. »

Alors retroussons nos manches et ne lâchons rien, exigeons que la loi Grand âge et perte d'autonomie réapparaisse et plongeons-nous dans le Pacte du pouvoir de vivre.

Régine FRANCAL

CONSEIL DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ-E-S DES 23 ET 24 NOVEMBRE 2021

Le conseil de l'Union fédérale des retraité-e-s (UFR) s'est réuni dans des conditions quasi normales pour la deuxième fois en présence de tou-te-s les conseiller-e-s des académies.

Initié avec les interventions des conseillers décrivant les activités, difficultés, succès et projets de leur section syndicale des retraités (SSR), le tour de table en a confirmé la grande diversité : de quelques adhérents avec peu de réunions à de grosses sections (plus de 100 adhérents) avec structuration conséquente : assemblées générales (AG) régulières avec débats, bureau de SSR, relations suivies avec les Sgen, interventions en direction des élus avec les unions territoriales des retraités (UTR). Un sujet évoqué par tous concernait la disparition du projet de loi Grand âge et autonomie pourtant tant attendu. De nombreuses SSR et UTR s'impliquent dans le Pacte du pouvoir de vivre (PPV).

L'ordre du jour de l'AG prévue les 9 et 10 mars 2022 a été déterminé. Cette AG de mi-mandat, avancée pour répondre aux souhaits de certains de se retrouver en plus grand nombre, et éviter la frustration d'une nième visio, est un pari optimiste sur les conditions sanitaires. Le débat prévu abordera le PPV. Il sera demandé aux délégués de mettre l'accent sur le développement du PPV dans leur département ou leur région. Des invités sont pressentis pour animer les échanges sur les questions de santé, de mutuelles et d'éducation. Les académies doivent désigner des délégués pour cette AG selon les modalités qui sont parvenues aux SSR. Un point a été consacré aux nouvelles modalités de règlement de la presse fédérale servie aux retraités.

La seconde journée, studieuse, a débuté par un débat sur les mutuelles alors que le projet de la « grande sécu » agitait les esprits, dans l'attente du rapport du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM). Frais de gestion de la Sécurité sociale comparés à ceux des complémentaires (comprenant des frais de publicité), composition du panier des soins pris en charge et extension de celui-ci (mais jusqu'où ?), difficultés pour comparer deux fonctionnements différents, problèmes d'accès aux droits, inégalités... autant de sujets âprement discutés¹. En parallèle, deux ateliers sur le pouvoir d'achat : pouvons-nous agir sur notre pouvoir d'achat ? Quelles revendications pouvons-



© Bernadette Peignat

nous proposer ? La nécessité de sobriété dans nos consommations a fait consensus. Des revendications sont possibles sur une réforme de la fiscalité (impôts plus progressifs, taxes injustes...), sur le lien entre pouvoir d'achat et transition écologique (lutte contre les passoires énergétiques). Mais il sera difficile de changer nos habitudes sans une éducation à la consommation.

La réunion s'est conclue par deux interventions de l'Union confédérale des retraités (UCR) et de la fédération Sgen. Yves Vérollet, membre de la commission exécutive de l'UCR, a abordé l'actualité de la Sécurité sociale comme la « grande sécu », la fiscalité du patrimoine, la loi oubliée sur l'autonomie... De nombreuses questions ont été posées à Yves et le débat a été très riche. Il sera poursuivi avec la parution du rapport du HCAAM et avec la réforme de la fiscalité des successions revendiquée par la CFDT, des thèmes que l'on rencontrera lors des campagnes électorales à venir ainsi que lors du congrès confédéral de Lyon. L'intervention finale de Jean-Marc Marx, membre de la commission exécutive de la fédération Sgen, a traité de l'activité de la fédération dans cette période : perturbations dues à la crise sanitaire, conséquences de la loi de transformation de la fonction publique, télétravail, réformes, avancées dans les complémentaires santé, approche de la présidentielle. Et, bien entendu, les élections professionnelles de décembre 2022 !

Bernard MASSABIEAUX

¹ Le rapport est enfin paru mi-janvier (on peut le trouver ici : <https://urlz.fr/hesA>). Dans la présentation, on lit : « le rapport présenté [...] exceptionnellement ne contient pas de propositions, n'engage pas les membres du Haut Conseil qui, à aucun moment, n'ont eu à se prononcer collectivement sur l'un ou l'autre des scénarios. » Le débat est loin d'être terminé !

AVOIR VINGT ANS DANS LE MAITRON

Les 30 novembre et 1^{er} décembre 2021, une dizaine de militant-e-s et archivistes de la CFDT ont participé aux Journées du Maitron qui rassemblent historien-ne-s, auteur-trice-s et membres de l'Association des amis du Maitron.

Le thème avait été choisi pour les journées de 2020, annulées pour cause de Covid, à l'occasion du centenaire du Congrès de Tours (25-30 décembre 1920) au cours duquel la majorité des congressistes avaient adopté les conditions d'adhésion à la Troisième Internationale. Il s'agissait de réfléchir à la manière dont le *Maitron, dictionnaire du mouvement ouvrier et du mouvement social*¹, dont plus de 200 000 biographies sont accessibles librement en ligne, traite la jeunesse des militants dans les biographies.

Celles et ceux d'entre vous qui le connaissent, savent que toute biographie y commence par la jeunesse et la formation des militants, et le moteur de recherche permet la sélection des militants par le biais des mouvements de jeunesse répertoriés. Comme l'ont souhaité Paul Boulland et Claude Penner, co-directeurs du dictionnaire, les thèmes des interventions ont été centrés sur les mouvements de jeunesse socialistes et communistes : les Jeunesses socialistes avant 1914 ; la création des Jeunesses communistes et des étudiants communistes en France en 1920 — sans pour autant exclure une approche plus large, tant au niveau chronologique qu'au niveau des organisations. Ont été ainsi abordés la mémoire des jeunes fusillés de la Résistance, celle des étudiants, la façon dont les jeunes ouvriers faisaient de la politique, mais aussi les jeunes communistes d'Hispano-Suiza, de la Libération à la fin des années 50, et les enjeux des rencontres de jeunes de la CFDT et du DGB (Deutscher Gewerkschaftsbund) dans les années 70.

Jean-Charles Buttier, membre de l'équipe de didactique de l'histoire et de la citoyenneté à l'université de Genève, a questionné la façon de parler de politique aux enfants, question toujours vive et sensible, en prenant appui sur le journal pour enfants *Les Petits Bonshommes*², publié entre 1911 et 1914, et animé par des militants de la mouvance anarcho-syndicaliste. Il a mis en évidence le refus

des catéchismes politiques dans la perspective d'une pédagogie antiautoritaire que l'on peut retrouver dans les méthodes Freinet. La biographie de l'un des dessinateurs, Emile Capellaro (1892-1916), figure dans le *Maitron*, ainsi que celle de son grand-père paternel Charles, statuaire de talent, communaliste déporté en Nouvelle-Calédonie de 1875 à 1879.

Une table ronde d'actualité : L'histoire sociale face au roman national

La question de l'histoire transmise par des bandes dessinées, mais aussi au travers de bulletins municipaux, comme le journal de Béziers, ville dont Robert Ménard est maire, interpelle les historiens. Richard Vassakos, professeur d'histoire-géographie et chercheur associé à l'université de Montpellier, auteur de *La Croisade de Robert Ménard, une bataille culturelle d'extrême droite*³ analyse cette bataille culturelle menée par la municipalité. Un exemple emblématique parmi d'autres, celui du détournement du sens des images sur la couverture du journal de Béziers du 1^{er} mai 2016 pour annoncer une réunion publique de présentation du nouvel aménagement de la place Jean Jaurès.

« Béziers
Place Jean Jaurès
Bientôt la révolution ! »

s'inscrit en grosses lettres au-dessus de la photographie bien connue de Jean Jaurès haranguant la foule lors de la manifestation contre la loi de trois ans au Pré-Saint-Gervais en mai 1913, mais il se tient à un drapeau portant le blason de la ville tandis que le nouveau buste de Jean Jaurès porte comme seule inscription : « Homme politique français né en 1859, assassiné en 1914 »... Les historiens doivent continuer à réagir, démonter les usages détournés, les falsifications de l'histoire en les analysant et en intervenant dans l'espace public.



Odile NAVE

¹ Le programme et quelques comptes-rendus sur le site <https://maitron.fr/>

² Accessible sur le site Gallica de la BNF : <https://urlz.fr/hjDO>

³ Éditions Libertalia, 2021.

ON EST FAIT POUR S'ENTENDRE

Quand un acteur malentendant, Pascal Elbé, ose mettre en scène ses oreilles et parler d'un handicap peu visible.



DR

Le cinéma a souvent utilisé le handicap comme levier pour amplifier l'émotion chez le spectateur, parfois pour mettre à nu la cruauté du monde « normal » envers celles et ceux qui souffrent de ne pas être comme les autres. *Freaks* (1932) de Tod Browning avait créé le scandale et un

profond malaise chez nombre de spectateurs. Dans sa veine surréaliste et provocatrice, Luis Buñuel avait osé mettre en scène un aveugle pervers et méchant dans *Los Olvidados* (1950).

C'est justement parce qu'il connaît la situation que le réalisateur et acteur Pascal Elbé trouve le moyen d'intégrer son personnage et son problème relationnel dans le flot de la comédie sentimentale au cœur du film. À lui seul, le titre rassemble les deux sens du terme « s'entendre », mettant en évidence combien l'importance d'entendre rejaillit sur la capacité à entrer en relation avec les autres au quotidien.

Sans être pédagogique, le film retrace bien le parcours qui conduit le malentendant à franchir le cap de l'appareillage pour retrouver la voie d'une écoute de ses proches. Il faut bien évidemment faire la part de ce qui relève de la comédie, car il ne s'agit pas ici d'émouvoir le spectateur tout en abordant certains aspects sensibles de ce parcours somme toute banal qui consiste un jour à pousser la porte d'un prothésiste pour entrer dans un processus dont on découvre, chemin faisant, combien il touche au cœur de la relation à soi et aux autres. Le travail, essentiel, sur la bande-son rend audibles les sensations éprouvées lors de la découverte des sons du quotidien restitués par les prothèses quand, tout à coup, certains

bruits auxquels on ne prête en général pas attention deviennent assourdissants. L'effet comique est garanti. Effet que l'on pourrait considérer facile alors qu'il correspond à la réalité en attendant un affinement des réglages.

Le film n'aborde pas ce qui touche à tout le parcours du malentendant dans la recherche du meilleur appareillage, sans doute une tâche trop peu gratifiante dans la démarche d'une comédie. Mieux vaudrait recourir au documentaire, voire à la caméra cachée, pour mettre à jour le parcours du combattant que peut constituer le choix de prothèses auditives dans la jungle des enseignes qui fleurissent le long de nos rues. Signes d'un marché florissant avec le vieillissement de la population.

Notons la présence du groupe Entendre parmi les financeurs du film. Drôle de publicité lorsque le dialogue annonce au passage le prix de 4200 euros pour un appareillage. Un tel « détail » doit inciter le potentiel client à bien préparer sa recherche, même s'il bénéficie d'une bonne mutuelle.

Bernard NAVE

Pas-à-pas pour un appareillage

- Consultez un ORL qui, après examen et tests, vous délivrera une ordonnance.
- Avant de pousser la porte d'une boutique, naviguez sur internet et collectez le plus d'informations possible sur les différents modèles, les tarifs pratiqués, les chaînes de magasins. Portez votre dévolu sur des marques et des modèles précis et reconnus, si possible de dernière génération. Les technologies évoluent rapidement.
- Faites faire des devis. On peut avoir de belles surprises ! On vous proposera de refaire un test. Ceci ne constitue en rien un engagement de votre part.
- Comme chez l'ORL, tous les mots que l'on vous demandera de répéter lors des tests sont des mots masculins !
- Assurez-vous du montant des prises en charge de la Sécu et de votre mutuelle, pour connaître votre reste à charge.
- Une fois votre choix finalisé, vous avez une garantie de 4 ans concernant les réglages toujours nécessaires, au moins au début.

L'HABITAT INCLUSIF : DEUX EXPÉRIMENTATIONS INNOVANTES, À BAILLEUL ET À LILLE

Notre groupement de sections de retraité-e-s Sgen-CFDT Nord-Pas-de-Calais n'avait pas tenu d'assemblée générale depuis octobre 2019.

C'est une vingtaine d'adhérent-e-s qui s'est retrouvée le 17 novembre 2021. Après un passage en revue des activités des deux dernières années, la journée s'est concentrée sur l'habitat inclusif.

Philippe Vanwalscappel, président des Papillons blancs d'Hazebrouck, a présenté le projet Bel'Attitude. Il s'agit d'un dispositif expérimental et innovant d'habitat mixte, situé au cœur de la ville de Bailleul. Le quartier s'est implanté sur des friches industrielles dans le cadre d'un établissement public foncier : le terrain a été fourni en échange d'un loyer.

Il est composé de soixante-six maisons ou appartements, dont vingt-neuf sont réservés à celles des personnes en situation de handicap mental accompagnées par les Papillons blancs qui jouissent d'un certain degré d'autonomie et ne souhaitent pas vivre en milieu « protégé ». Ce dispositif apporte une réponse adaptée aux besoins de la personne dans ses projets de vie, propose un habitat non lié au degré d'autonomie et un accompagnement à la carte par des professionnels ouvrant les espaces des possibles.

L'expérience a montré que le dispositif avait eu un impact sur le travail des salariés : bousculés dans leurs pratiques, il y a eu trois démissions au début (à cause de la nécessité de se déplacer dans le quartier ou du mode d'accompagnement qui ne convenait pas), mais d'autres ont dit se reconnaître dans leur métier. Comme ailleurs, le recrutement de personnel médical a présenté des difficultés, et s'il n'y a pas eu de formation spécifique, les personnels disposent d'une formation continue. Il y a vingt-sept équivalents temps pleins pour trente et un résidents.

Les choses se passent globalement bien pour les résidents « ordinaires », d'ailleurs le turn-over est moindre. Le fait qu'il y ait un gardien de nuit qui, parfois, passe voir les résidents en situation de handicap, joue aussi sur le sentiment de sécurité.

Après un repas pris à La Voisinierie de Wazemmes, installée dans la résidence RIVES, nous avons assisté à une présentation de celle-ci et du projet sur lequel



elle s'est construite avec des résidents pour partie en situation de handicap. La résidence comprend ainsi soixante-quatorze logements sociaux dont des logements du T1 au T5 en R+4, modulables pour certains, cinquante-deux logements accessibles et adaptés aux personnes vieillissantes et/ou handicapées, sept logements réservés aux personnes en situation de handicap moteur, sept pour des personnes en situation de handicap intellectuel, cinq pour des personnes âgées.

Sont partagés un jardin collectif intérieur, une salle commune accessible aux résidents, une loge de gardienne avec deux bureaux à disposition des partenaires et un parking souterrain.

Enfin, un espace multifonctionnel en rez-de-chaussée, « Tiers-lieu », est ouvert sur le quartier.

Jacques DEVODDÈRE

**Extraits du rapport de Piveteau (Denis) et Wolfrom (Jacques),
« Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous ! »
remis au gouvernement en juin 2020**

« [P]our une stratégie nationale pour le déploiement à grande échelle de l'habitat inclusif [...].

L'habitat "Accompagné, Partagé et Inséré dans la vie locale" (API) a pour projet de permettre de "vivre chez soi sans être seul", en organisant, dans des logements ordinaires aménagés à cette fin, regroupés en unités de petite taille, une solidarité de type familial, sécurisées en services, et ouvertes sur l'extérieur. Un API s'adresse à des personnes, notamment âgées ou handicapées qui veulent se loger comme tout le monde, et disposer d'un "chez soi" qui soit un domicile. [...] Pour lutter contre l'isolement, le choix est fait de "mettre en commun" certains éléments de logement et de temps de vie et/ou certains éléments de services. »

LA MAISON DES BABAYAGAS, UN HABITAT PARTAGÉ ET ADAPTÉ AUX SÉNIORS

La première réunion de notre SSR Sgen 69 de l'année scolaire 2021-2022 s'est déroulée à la Maison des Babayagas de Saint-Priest, une résidence construite par Est Métropole Habitat (EMH).

Cette résidence offre des logements adaptés aux seniors avec des espaces à partager. Le montant des loyers est celui pratiqué par les organismes de HLM, et chacun paie ses charges, avec une participation pour les parties communes.

L'immeuble est relié à un autre, identique, composé de logements familiaux, mais l'accès à la résidence des seniors n'est pas autorisé. Ces bâtiments sont au cœur de la ville et bénéficient de toutes les commodités : administrations, commerces, cinéma, maison de quartier, salle des fêtes, lignes de tramway et bus reliant Saint-Priest à Lyon...

La résidence, aménagée sur cinq niveaux, comprend vingt petits logements. À chaque étage, un hall assez spacieux permet quelques aménagements pour faciliter les rencontres. Chacun d'eux dispose d'un grand séjour avec un coin cuisine qui ouvre sur un balcon généreux ou une terrasse, une chambre, et une vaste salle d'eau. Toutes les circulations ainsi que les aménagements (cuisine et salle d'eau) sont adaptés à l'usage d'un fauteuil roulant. Chaque résident est libre d'aménager son logement à sa convenance. Au rez-de-chaussée, sont à la disposition des résidents une salle commune de 130 m² avec un coin bibliothèque, une cuisinette, un vestiaire, des sanitaires, un bureau, un atelier pour des travaux manuels. À l'extérieur, des bacs permettent de jardiner (la première récolte a déjà été fructueuse!). Des garages en sous-sol sont proposés aux résidents.



Les espaces à partager sont gérés par l'association L'Oasis des Babayagas, créée en 2009 par un groupe de femmes s'inspirant des Babayagas de Montreuil, mais accueillant aussi les hommes. Leur projet de résidence pour seniors à revenus modestes pouvait intéresser les pouvoirs publics. En 2016, une convention a été signée entre la ville de Saint-Priest, EMH et l'association. En 2017, le permis de construire a été déposé. La conception et l'aménagement des appartements ont été décidés par un architecte aidé d'une ergothérapeute. Des aides financières ont été sollicitées auprès des caisses de retraite et des collectivités territoriales pour l'aménagement des espaces à partager.



Cette association, déclarée en gouvernance collégiale, fonctionne comme une coopérative ; elle s'appuie sur des statuts, un règlement intérieur et une charte dont il faut accepter les valeurs de solidarité, de citoyenneté, d'universalité, d'écologie, de gouvernance et de laïcité.

Bernadette PEIGNAT et Sabine DE LAGARDE

L'habitat inclusif, c'est quoi ?

La maltraitance institutionnelle en Ehpad est inacceptable. L'actualité donne hélas raison à l'alerte que posait déjà la CFDT Retraités lors de son congrès en 2019 à Bordeaux.

Un amendement à la résolution (« Diversifier les structures d'hébergement entre le domicile et l'Ehpad et repenser l'articulation entre les différents hébergements ») posait la question d'une forme d'accueil alternatif entre le domicile et l'Ehpad. Il a été approuvé à 98,60 %. Des solutions alternatives existent. Deux exemples ont été choisis pour illustrer les débats dans deux sections syndicales de retraités (SSR).

DU PREMIER STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE AU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE (1946-2021)

L'ordonnance relative à la partie législative du Code général de la fonction publique publiée au *Journal officiel* du 5 décembre 2021, devrait être ratifiée par la loi dans un délai de trois mois.

LES RETRAITÉ-E-S SONT-IL-ELLE-S CONCERNÉ-E-S ?

Directement, oui, par le dernier alinéa de l'article L.827-3 relatif à la participation financière des garanties de protection sociale complémentaire dans le chapitre VII titre II du livre VIII relatif à la prévention et protection en matière de santé et de sécurité au travail.

La participation financière mentionnée à l'article L. 827-1 est réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence.

Ces contrats sont conformes aux conditions prévues au II de l'article L. 862-4 et à l'article L. 871-1 du Code de la Sécurité sociale et garantissent la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, notamment en faveur des retraités et des familles.

Mais nous le sommes également, et bien davantage, en tant qu'adhérents retraités contribuant à l'accompagnement des futurs retraités, que ce soient des adhérents CFDT, des proches, amis, personnes que nous rencontrons dans le cadre de nos engagements associatifs.

LA CODIFICATION FACILITE L'ACCÈS AU DROIT

Il n'y a plus à consulter trois ou quatre lois différentes pour comparer, sur un point précis, les éventuelles différences entre les trois fonctions publiques : d'État, territoriale et hospitalière. Néanmoins, le plus long reste sans doute à faire : la codification de la partie réglementaire prévue à l'horizon 2023. Il s'est écoulé une quinzaine d'années entre la publication de la partie législative du Code de l'éducation en 2000 et l'achèvement de la publication de la partie réglementaire, tâche sans nul doute plus importante que pour le Code de la fonction publique.

CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DÉPART À LA RETRAITE

Les principales dispositions concernant le départ à la retraite et la limite d'âge figurent dans le livre

V : carrière et parcours professionnel, qui traite l'ensemble des dispositions relatives à la limite d'âge

des fonctionnaires, mais aussi à celle des contractuels dans son chapitre VI, articles L. 556-1 à 556-13. En effet, les contractuels de la fonction publique sont soumis à la limite d'âge de 67 ans, inférieure à l'âge de 70 ans à partir duquel un patron peut mettre fin au contrat de travail sans l'accord du salarié dans le régime général dont ils relèvent (Code de la sécurité sociale).

Le chapitre V concerne la cessation anticipée d'activité en lien avec une exposition à l'amiante.

Le titre II du Livre VIII relatif aux protections liées à la maladie, à l'accident, à l'invalidité ou au décès, est essentiel pour certaines demandes de retraite anticipée en fin de carrière, et les possibilités ouvertes avant de partir en retraite pour invalidité. Les questions de fonctionnaire sont fréquentes sur le guide des pensions de la CFDT Retraités en ligne.

La retraite anticipée de travailleur handicapé ou pour carrière longue relève du Code des pensions ou du Code de la sécurité sociale pour les contractuels.

Les retraites anticipées pour raisons familiales (enfant ou conjoint invalide, parent de trois enfants ou plus) sont traitées dans le Code des pensions.

Enfin, le Code de l'éducation comporte deux dispositions dérogatoires pour les enseignants du premier degré qui continuent à ne pouvoir partir à la retraite qu'à la rentrée scolaire, sauf s'ils sont atteints par la limite d'âge en cours d'année scolaire, et le maintien en activité des enseignants du supérieur jusqu'à la fin de l'année universitaire.



Odile NAVE